



**Sud** enseignement privé

## Quand J.M. Blanquer prend pour modèle l'enseignement privé sous contrat: une fausse bonne idée ?

« *La pression qui pèse sur l'enseignement privé doit être vécue par le secteur public comme une ardente obligation d'évoluer* »<sup>(1)</sup>.

En arrière toute et surtout à rebours de la précédente occupante du MEN, J.M. Blanquer aime à se présenter en farouche opposant de l'« égalitarisme », n'hésitant pas à désigner ce dernier, dès juillet dernier<sup>(2)</sup> comme « *le vrai ennemi du service public* ».

Ainsi à longueur de publications, l'ancien directeur de l'Essec, devenu ministre depuis, ne cesse de le dire, de l'écrire et surtout de l'assumer, l'enseignement privé sous contrat constitue véritablement un de ses modèles favoris.



Alors, on décrypte de manière critique... ?

### Blanquer, l'anti-pédagogue.

Les *pédagogistes* ou *constructivistes* qui s'inscrivent dans la ligne « égalitariste » ont souvent été privilégiés rue de Grenelle. Ils/elles ont été à l'origine de la réforme du collège menée par Najat Vallaud Belkacem. En supprimant les classes bilingues et européennes, ainsi qu'en restreignant l'accès au latin et au grec, leur objectif était de réduire les inégalités scolaires et sociales en évitant que les élèves les plus favorisés ne se regroupent dans des classes spécifiques.

Selon J.M. Blanquer, tenant d'une approche plus républicaine et plus conservatrice, ce type de mesures n'aboutit qu'à une baisse du niveau général ; en somme, chercher ainsi à mettre tout le monde à un faible niveau ne permet de masquer qu'une incapacité à faire progresser les élèves défavorisés.

Opposé à cette vision, l'actuel ministre défend, au contraire, une vision de l'éducation plus traditionnelle, basée sur la transmission des connaissances et la promotion de l'excellence. Loin des modèles nordiques qui établissent une relation de confiance entre l'enseignant-e et l'élève<sup>(3)</sup>, le ministre évoque "la nécessaire autorité du maître sur l'élève"<sup>(1)</sup>, usant ainsi d'un vocabulaire volontairement démodé qui plait forcément à la frange la plus réactionnaire de la population.

L'école doit à la fois éduquer et instruire à la manière de ce qu'ont toujours rigoureusement proposé les congrégations religieuses, dans la discipline.

*Cette vision passéiste de l'enseignement privé sous contrat est-elle une réalité ou tient-elle du fantasme idéalisé ?*

L'image d'Épinal de l'enseignement privé majoritairement confessionnel (catholique a plus de 70%) a vécu, rares sont les établissements dirigés par de sévères pères, frères et sœurs de congrégations religieuses. La plupart des établissements sont sous tutelle ou dépendent d'une direction diocésaine.

*La qualité de l'enseignement est-elle meilleure dans les établissements privés ? Ou d'autres facteurs entrent-ils en jeu ?*

Même si en France n'ont pas été publiées les données concernant, par établissement, les résultats des performances des élèves de 15 ans ce qui est bien dommage il est fort à parier, à l'instar des résultats publiés par d'autres pays de l'OCDE<sup>(5)</sup>, de la lecture classique suivante : la scolarisation dans le privé garantit de bien meilleures performances dans la plupart des pays. Mais la réalité est bien plus complexe. En fait, les établissements privés sous contrat ont davantage d'élèves provenant de milieux favorisés que les établissements publics dans 21 des 29 pays avec des données. Quand on sait que le milieu socio-économique des parents est un des facteurs les plus importants pour expliquer les performances des élèves, on comprend mieux. En effet, les établissements privés sous contrat en attirant des élèves favorisés sont également plus susceptibles d'attirer des élèves plus performants et d'avoir de meilleurs résultats.

De plus, dans les régions et académies où le pourcentage d'élèves qui fréquentent les établissements privé est très largement supérieur à la moyenne nationale (40-50% contre 20% en moyenne, cas de la Bretagne, de la Vendée et des Pays de la Loire), il est difficile poser le même constat. Beaucoup des établissements de ces académies présentent le même type de recrutements d'élèves que dans les établissements publics. La grille de lecture des résultats pourra davantage s'envisager en fonction des locations géographiques de ces établissements : en centre-ville, en périphérie ou en campagne.

### **Blanquer, le pragmatique.**

Le maître mot dans la bouche du ministre de l'éducation, c'est l'Autonomie. Particulièrement lorsque celle-ci est au service du chef d'établissement. Déjà initiée dans la précédente réforme, celle du collège portée par Najat V. Belkacem, J.M. Blanquer souhaite l'étendre encore et toujours plus en permettant aux proviseur-es c'est-à-dire aux directeurs et directrices de recruter eux-mêmes, elles-mêmes leurs collaborateurs et collaboratrices enfin leur professeur-es ☺.

Autre signe extérieur de pragmatisme assumé, celui posé par le concept de « contrat d'établissement » <sup>(3)</sup> qui permet à chaque directeur, chaque directrice de fixer une politique générale sur plusieurs années en association avec les professeur-es qui enseignent dans leur établissement.

L'Enseignement un modèle à suivre : qu'en pensez-vous ?

On préfère le contrat au statut

Dans son livre, publié il y a un an, *L'école de demain* Jean Michel Blanquer, insiste sur l'importance du concept de « contrat d'établissement », qui permet à chaque directeur de fixer une politique générale sur plusieurs années en association avec les professeurs.

On critique....repandre les arguments développés dans le guide de l'enseignant-es/  
Suivi des préconisations PISA p51.

Une statistique est souvent plus fiable qu'une idée reçue !

Meilleure encadrement des élèves , mais à quel prix....

Une fausse bonne idée.... ☹ !

(1) L'Ecole de demain, JM Blanquer

(2) Lors d'un entretien au journal du dimanche de juillet 2017.

(3) Du fait d'un taux d'encadrement plus élevé qu'en France.

(4) L'Ecole de demain, JM Blanquer (chercher la ref).

(5) Source graphique (à voir comment le présenter)

<http://educationdechiffree.blog.lemonde.fr/2013/05/30/la-qualite-de-lenseignement-est-elle-meilleure-dans-les-ecoles-privees/>

d'après les études internationales, qu'il cite pourtant à foison, l'école française est une des plus inégalitaires au monde.

**Quand J.M. Blanquer prend pour modèle l'enseignement privé  
sous contrat pour modèle : on « CTRL-Z » ?**